

Eau-Secours-Briançonnais

Mails successifs adressés à la CCB suite à la CCSPL du 19 juillet 2022Mail adressé à M. Hermitte, avec copie à MM. Chiapponi et Pic, Mme Valdenaire et Mme Chevalier (CCB)

le 11/01/2023.

Bonjour M. Hermitte,

En ce début d'année, nous vous présentons nos meilleurs vœux de santé pour 2023, et souhaitons partager avec vous et l'ensemble de la CCB les vœux que nous formulons pour les usagers briançonnais de l'assainissement, à savoir un service de qualité au juste prix.

Nous regrettons cependant de n'avoir reçu à ce jour aucune réponse à notre mail du ... 21 juillet 2022 relatif à la CCSPL du 19 juillet 2022. Cet envoi a fait l'objet d'une relance par mail en date du 6 octobre 2022, auquel était joint notre propre Compte rendu de cette réunion. (Nous joignons à ce message les copies de tous ces documents)

Depuis plusieurs mois, toutes les questions que nous avons posées, et auxquelles vous vous étiez engagé à répondre, restent d'actualité. De même, il n'est pas déraisonnable de redemander maintenant à vos services de produire un projet de PV de cette réunion.

Nous renouvelons aussi notre proposition d'une discussion, dans un format à convenir, sur nos sujets d'intérêt commun : elle nous semblerait bien utile !

Merci par avance de vos réponses diligentes sur ces différents points.

Nous profitons de ce message pour ajouter une question aux Questions A et B de notre mail de juillet :

"Question C : comment SUEZ inscrit-elle en comptabilité la somme qu'elle a récupérée sur le dos des usagers en application de l'art.10 de l'Avenant n°2 : annulation au 1er janvier 2021 du crédit existant sur le Fonds de Renouvellements, soit environ 2,2 millions d'Euros début 2019 et donc probablement plus à fin 2020 (sachant que les dotations, passées en Charges des CARE, ont été de 436 430 et 434 700 Euros en 2019 et 2020 respectivement) ? Comment se fait-il que ce Produit ne figure pas dans le CARE 2021 ?"

Dans l'attente de vous lire, nous vous prions de recevoir nos cordiales salutations,

Pour le CA d'Eau-Secours-Briançonnais,

Yves MITTAINE (tél : 06 76 29 37 74), Patrick REY.

Mail adressé à tous les Conseillers communautaires (CCB)

le 07/10/2022.

Bonjour Madame / Monsieur le Conseiller communautaire.

Vous participez à de nombreuses réunions, nous comprenons bien que vous ne puissiez pas suivre directement ce qui se passe dans toutes les commissions de la CCB ... C'est pourquoi nous pensons utile de vous informer de ce qui s'est dit lors de la dernière réunion de la CCSPL sur l'Assainissement, le 19 juillet dernier.

Vous trouverez donc en pièces jointes, pour information :

- le mail que nous avons adressé à M. Hermitte, avec copie à Mme Chevalier, le 21 juillet (resté sans réponse pour le moment).

- le compte-rendu de cette réunion du 19 juillet que nous avons rédigé pour notre propre usage. Il a été diffusé à l'ensemble de notre fichier mail et il est accessible sur notre site internet. Nous restons dans l'attente des réponses, à plusieurs de nos questions, promises en séance par M. Hermitte, ainsi que du projet de PV de cette réunion.

Vous pourrez constater le "haut niveau" (si l'on peut dire ...) de la prestation de M. Fabre, représentant la société SUEZ dans cette instance.

Vous pourrez aussi vous faire une idée de la crédibilité des compte-rendus financiers ("CARE") présentés par SUEZ dans ses rapports annuels, en observant au passage que le CARE 2021, faux à hauteur d'un million d'euros, a été repris tel quel sans commentaire dans le rapport du Président de la CCB.

Comme, à ce jour, nous restons dans l'attente des réponses à plusieurs de nos questions, et du projet de PV de cette réunion, nous pensons que vous pouvez insister au sein de la CCB pour leur aboutissement. Et demander qu'au moins, les compte-rendus annuels sur cette DSP Assainissement soient clairs et sincères. De même pouvez-vous rappeler à M. Hermitte que notre association lui a proposé il y a près de deux ans de participer à un réel travail sur ce sujet avec la CCB : nous lui avons demandé d'activer la CCF (Commission de Contrôle Financier), prévue par les textes, et il ne l'avait pas exclu. Cependant nous attendons toujours sa réponse.

L'enjeu pour l'ensemble des usagers du Briançonnais mérite votre intervention.

Nous vous en remercions par avance et nous restons, comme toujours, à votre disposition pour avoir une conversation tranquille avec vous sur ces sujets : n'hésitez pas à nous contacter, nous nous rendons disponibles.

Bonne lecture, et bien cordialement,

Pour le CA d' Eau-Secours-Briançonnais,

Yves MITTAINE, Président (06 76 29 37 74), Danièle LAVIN, Secrétaire.

www.eausecoursbrianconnais.org

Mail adressé à M. Hermitte, avec copie à Mme Chevalier (CCB)

le 21/07/2022.

Bonjour Monsieur Hermitte,

Faisant suite à la réunion de la CCSPL du 19 juillet dernier, et tout en regrettant son ordre du jour manifestement trop chargé, nous répondons à votre proposition en vous adressant ci-dessous les deux questions qu'il nous restait à poser lorsque vous avez interrompu la séquence sur l'Assainissement. Ceci vous permettra de nous communiquer vos réponses de manière qu'elles soient incluses dans le pv de la réunion.

A l'issue de cette séquence consacrée à l'assainissement, vous avez bien voulu me dire quelques mots aimables auxquels j'ai répondu en vous disant que nous devrions prendre le temps de parler de nos sujets d'intérêt commun.

Je reste à votre disposition pour en parler sans trop tarder, de manière formelle (en sous-commission CCSPL et/ou en CCF), ou plus tranquillement de manière informelle. Je vous remercie par avance de la suite que vous voudrez bien donner à cette proposition.

C'est avec intérêt que j'ai écouté à nouveau les développements de M. Fabre, que je n'avais pas croisé depuis au moins 5 ans. Nous vous remercions de lui avoir demandé de venir présenter le rapport de SUEZ à la CCSPL, peut-être à la suite de la suggestion que nous vous avons faite l'an passé.

J'avais conservé un assez mauvais souvenir de lui et là, je n'ai pas été déçu ...

Ses tentatives de noyer le poisson (sur les travaux de renouvellement, sur la FP2E, sur les contrôles, et quelques autres points) ont été grossières.

Le pompon a été atteint lorsqu'il a prétendu -et maintenu- qu'un compte de résultats ne doit prendre en compte que les produits encaissés : M. Fabre ignore ce qu'est une créance ... !

Je n'avais pas entendu pareille sottise en réunion depuis des années.

Pour tenter de défendre sa cause, il a maladroitement affirmé que la somme dont nous parlions (1 143 KE) sera en fait payée en trois annuités par la SPL en raison d'un accord signé l'an passé entre SUEZ et cette dernière. Pour nous, il est donc apparu que la perte passée au débit du CARE n'avait pas lieu d'être et que le « Résultat » (qui n'en est pas un) devrait être non pas négatif de 687 KE mais positif d'environ 350 KE : le CARE 2021 est faux à hauteur d'un million d'Euros !

Ceci démontre, sur un point parmi d'autres, qu'on ne peut pas accorder de crédibilité aux CARE de SUEZ. C'est d'ailleurs la position que vos prédécesseurs avaient fini par adopter après des années de débats difficiles avec SUEZ (cf. leurs rapports annuels).

Le malheureux Fabre, s'obstinant encore à défendre sa position, a dit alors que si SUEZ procédait comme cela, c'était pour des raisons fiscales (il l'a répété!), avec un souci de cohérence des comptes. Nous avons bien compris que cela s'appelle de la fraude fiscale.

Pauvre Fabre ... !

Vous avez du mérite de supporter de traiter avec des gens de cet acabit.

Vous remerciant par avance de votre réponse sur les questions et propositions qui précèdent, je vous prie de recevoir mes cordiales salutations,

Yves MITTAINE Eau-Secours-Briançonnais.

Les questions qui nous restaient à poser en CCSPL :

Question A : selon l'art.33.3 du contrat de DSP, « le coût du financement des travaux concessifs est décompté au taux initial de 5,1%, devant figurer dans le CARE en annuités progressives avec un taux de progressivité de 2% ».

Pouvez-vous nous indiquer où figure ce coût dans le CARE 2021 ?

Question B : il nous a été rapporté que lors des contrôles techniques des installations, l'habitude avait été prise que la SEERC soit prévenue des visites d'inspection avec une semaine d'anticipation.

Cette pratique subsiste-t-elle ?

Eau-Secours-Briançonnais

Compte rendu ESB de la CCSPL Assainissement du 19/07/2022.

Patrick Rey et moi avons donc participé à cette réunion. Nous l'avons préparée ensemble la veille pour mettre au point l'attitude que nous voulions prendre, et nous répartir les questions à soulever sur les Rapports (de SUEZ, et de la CCB) que nous avons reçus quelques jours auparavant.

La CCB avait organisé une série de CCSPL manifestement (et volontairement) surchargée : les déchets, le théâtre du Briançonnais, le cinéma Eden, l'assainissement, les transports urbains de Briançon, et enfin les pompes funèbres intercommunales ... en une matinée ! Ces réunions sont réglementaires mais ils préféreraient sûrement qu'elles soient de simples chambres d'enregistrement.

Participants :

- M. Hermitte (GH) présidait la réunion, Mme Chevalier (la DGS de la CCB) et, selon les sujets, des agents de la CCB (mais Romain Jacob n'était pas là).

- élus CCB : M. Chiapponi, M. Pic, Mme Valdenaire.

- ... M. Fabre, directeur d'agence SEERC-SUEZ,

- et nous avons vu apparaître, avec son retard habituel, notre ex-collègue G. Alphanand en tant que membre du CA du Comptoir des Associations.

M. Hermitte a dit, et répété, qu'un projet de PV de cette réunion nous sera adressé, que leurs réponses à nos questions y figureront et que nous pourrons faire des commentaires.

Par précaution, nous sommes arrivés à 9h pour le début de la réunion. Nous sommes restés muets sur les sujets qui ont précédé la séquence Assainissement, et sommes partis à la fin de celle-ci. Comme l'an passé, M. Hermitte s'est déplacé à ce moment-là pour nous saluer et nous dire tout le bien qu'il pense de nous!

Pour ce compte rendu, je reprends la Liste des points d'intervention que nous avons préparée, en insérant quand il y a lieu les commentaires (en bleu).

Patrick, sens-toi libre de compléter ou amender ce compte rendu.

YM 23/07/2022

ESB

Points d'intervention en CCSPL le 19/07/2022.

- bien enregistrer notre nouvelle adresse mail
- rappel : ESB n'intervient pas sur les DSP autres que l'Assainissement

- un créneau de 45 minutes pour entendre un exposé et quelques minutes pour débattre une fois par an d'une DSP de 5ME dont le rapport fait 142 pages : ce n'est pas convenable.

Quid de la CCF (Commission de Contrôle Financier) sur laquelle M. H. nous avait donné son accord le 22/10/2020 ?

GH nous dit : pas d'objection à tenir une réunion spécifique ou une CCF, mais vous comprendrez que cela ne peut pas se faire avant la résolution de la procédure au TA ...

Je réponds : pour que cela avance, il serait bien que l'avocat de la CCB réponde à nos arguments.

Mme Chevalier : il l'a déjà fait. Je dis : pas à notre connaissance. Elle confirme sa position.

Sur le rapport SUEZ :

- les factures types font apparaître des montants TTC 2021 différents selon les communes (de 227,14 pour Val des Prés à 278,10 pour Briançon). Nous pensons que les tarifs d'assainissement étaient depuis longtemps harmonisés sur la CCB. Explication ?

M. Fabre explique que ça tient probablement à des éléments hors l'abonnement et la partie variable, il faudrait voir.

GH : ils nous répondront.

Sur leur rapport :

- p. 28, l'indice de connaissance et gestion des réseaux reste au niveau très bas de 15 sur 100 : que se passe-t-il ?
L'indice est bas, mais ça ne correspond pas vraiment à la réalité, et ça va changer quand le Schéma directeur des réseaux sera achevé (début 2023).

- p. 35 : « au cours des 5 derniers exercices, 2,7 km de réseau ont été renouvelés » sur un linéaire de 247,13 km ! Le taux de renouvellement est de 0,22 % soit environ 450 ans pour renouveler l'ensemble ! Qu'en pensent-ils ?

Suggestion : ne conviendrait-il pas d'en informer les élèves des écoles, collègues et lycées du briançonnais, qui en hériteront ?

M. Fabre : nous ne faisons pas « du linéaire pour du linéaire », nous utilisons le budget de renouvellement en priorité sur les points problématiques du réseau après discussion et selon les directives de la CCB.

M. Chiapponi : 0,22 % ce n'est pas choquant, à la SPL ça n'est pas plus de 1 %. Je demande que sa remarque figure dans le PV. Il dit qu'il n'a pas dit ça ...

- le coefficient K :

augmentation de 4,30% entre 2020 et 2021. (indice général des prix : $103,94/102,67 = + 1,23\%$)

augmentation de 37,6% entre 2005 et 2021, alors que l'augmentation de l'indice INSEE est de 19,9%, soit près du double ! Qu'en pensent-ils ?

NB : 1/ du fait de la part significative des amortissements (constants) des travaux faits pendant les 1ères années, l'évolution des prix de l'assainissement devrait être moins forte que l'indice général des prix.

2/ ont-ils entendu parler des problèmes de pouvoir d'achat, et des budgets contraints (assurances, banque, eau, électricité, ...) des foyers modestes ? Qu'en pensent-ils ?

GH ayant évoqué qu'un avenant n°3 est en préparation, je demande que la révision du coefficient K (partie fixe portée de 0,15 à 0,40) y soit incluse. Réponse molle : ils voient le problème, mais que peut-on faire ?

Sur le CARE :

- comment s'expliquent les variations fortes et erratiques des produits d'exploitation ?
+51 % entre 2019 et 2020 est éventuellement concevable après -31% entre 2018 et 2019 (report de facturation d'un an sur l'autre). Mais alors comment expliquent-ils le +16% à nouveau entre 2020 et 2021 ?

Ils nous répondront.

- Débat sur le CARE (« Compte Annuel de Résultat d'Exploitation ») :
est conçu de manière à laisser dans l'opacité un certain nombre d'éléments qui sont constitutifs, en finale, de bénéfices occultes du déléguataire. Question : comment s'appelle le président de la FP2E ?

Un point important est apparu lors de la présentation du CARE par M. Fabre, à propos du montant de 1143 KE figurant en « perte » au débit du compte.

Challagé là-dessus, M. Fabre a prétendu -et maintenu- qu'un compte de résultats ne doit prendre en compte que les produits encaissés. Je l'ai mis mal à l'aise.

Pour tenter de défendre sa cause, il a maladroitement affirmé que la somme dont nous parlions (1 143 KE) sera en fait payée en trois annuités par la SPL en raison d'un accord signé l'an passé entre SUEZ et cette dernière.

Pour nous, il est donc apparu que la perte passée au débit du CARE n'avait pas lieu d'être et que le « Résultat » (qui n'en est pas un) devrait être non pas négatif de 687 KE mais positif d'environ 350 KE : le CARE 2021 est faux à hauteur d'un million d'Euros !

Ceci démontre, sur un point parmi d'autres, qu'on ne peut pas accorder de crédibilité aux CARE de SUEZ.

M. Fabre, s'obstinant encore à défendre sa position, a dit alors que si SUEZ procédait comme cela, c'était pour des raisons fiscales (il l'a répété!), avec un souci de cohérence des comptes.

J'ai dit que ce que nous venions d'entendre me donnait envie de poser un signalement auprès des Services fiscaux pour présentation insincère de comptes ...

Silence gêné dans la salle ...

Autres :

- Combien ont-ils fait de contrôles sur place/sur pièces dans l'année ?

M. Fabre a tenté de noyer le poisson en disant que sur les 5 dernières années, le contrat briançonnais était pour eux celui qui avait eu le plus de contrôles. J'ai répondu que je n'en doutais pas mais que je pensais qu'il savait qu'il y avait eu entre-temps des changements politiques à Briançon. Notre question porte sur 2021, objet de cette CCSPL.

GH : ils nous répondront.

M. Hermitte a alors interrompu la séance assainissement (il était 12h15 et il leur restait encore 2 CCSPL à traiter). Il nous a proposé de lui communiquer nos questions restantes (), que nous n'avons donc pas posées en réunion.*

Pour conclure, nous avons alors dit que nous exprimons les plus fortes réserves sur les rapports présentés à cette CCSPL. M. Hermitte a dit qu'il comprenait.

() Il y en avait deux :*

- où se trouve le « coût du financement des travaux concessifs » mentionné à l'art. 33.3 du contrat ?

NB : ce coût est décompté au « taux initial 5,1% », devant figurer dans le CARE en annuités progressives avec un taux de progressivité de 2% »

- Il nous a été rapporté que lors des contrôles techniques des installations, l'habitude avait été prise que la SEERC soit prévenue une semaine avant, ce qui en diminue notablement le caractère inopiné ... Cette pratique subsiste-t-elle ? - -